



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-083-2023-03

PUBLIÉ LE 30 MARS 2023

Sommaire

Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d Île-de-France / Pôle Politiques du Travail

IDF-2023-03-28-00002 - Décision n°2023-044 du 28 mars 2023 portant affectation des agents de **??** contrôle dans les unités de contrôle et gestion des intérimés de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Val d'Oise (3 pages)

Page 3

Direction régionale et interdépartementale de
l'économie, de l'emploi, du travail et des
solidarités d Île-de-France

IDF-2023-03-28-00002

Décision n°2023-044 du 28 mars 2023 portant
affectation des agents de
contrôle dans les unités de contrôle et gestion
des intérimis de la direction départementale de
l'emploi, du travail et des solidarités du Val
d Oise



**Décision n°2023-044 du 28 mars 2023
portant affectation des agents de contrôle dans les unités de contrôle et gestion des intérim
de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Val d'Oise**

Le Directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Ile-de-France

Vu le code du travail, notamment ses articles R. 8122-1 et suivants.

Vu le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations,

Vu l'arrêté interministériel du 25 mars 2021 nommant Monsieur Gaëtan RUDANT Directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France à compter du 1^{er} avril 2021,

Vu l'arrêté ministériel du 18 mars 2022 portant création et répartition des unités de contrôle de l'inspection du travail,

Vu la décision n° 2021-30 du 01 avril 2021 du Directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France relative à la localisation et à la délimitation des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Val d'Oise.

DÉCIDE

Article 1 :

Sont nommés comme responsables des unités de contrôle de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Val-d'Oise les agents suivants :

- Unité de contrôle n° 1 : Madame FAGOT Isabelle
- Unité de contrôle n° 2 : Madame GUEZOU Marielle
- Unité de contrôle n° 3 : Madame HOUPIN Elsa

Article 2 :

Sans préjudice des dispositions de l'article R. 8122-10-I du code du travail et conformément aux dispositions de l'article R. 8122-11 du code du travail, sont affectés dans les sections d'inspection de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Val-d'Oise les agents suivants :

1. Unité de contrôle n° 1

- section 1.1 : Madame SA Laurène, inspectrice du travail
- section 1.2 : Madame FLUCHER Madison, inspectrice du travail
- section 1.3 : Madame BRUN Priscilla, inspectrice du travail,
- section 1.4 : Madame BISSON Maïlyse, inspectrice du travail,
- section 1.5 :

Madame BENOÎT Betty inspectrice du travail est chargée de l'intérim à l'exception des entreprises de transports telles que définies par la décision n° 2021-30 du 01 avril 2021 du Directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France relative à la localisation et à la délimitation des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail de la direction départementale de l'emploi, du

travail et des solidarités du Val d'Oise

Madame FAGOT Isabelle est chargée de l'intérim pour les seules entreprises de transports telles que définies par la décision n° 2021-30 du 01 avril 2021 du Directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France relative à la localisation et à la délimitation des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Val d'Oise

- section 1.6 : Madame KAROLAK Maud, inspectrice du travail
 - section 1.7 : Madame BRUN Priscilla, inspectrice du travail, est chargée de l'intérim
 - section 1.8 : Madame JAMI Brigitte, inspectrice du travail
 - section 1.9 : Madame BENOÎT Betty, inspectrice du travail
 - section 1.10 : Monsieur BRUCHET Lionel, inspecteur du travail
2. Unité de contrôle n° 2
- section 2.1 : Madame Isabelle DEMANDE, contrôleur du travail ;
Madame GUEZOU Marielle, responsable d'unité de contrôle, est chargée de la suppléance pour ce qui relève des pouvoirs propres de l'inspecteur du travail ;
 - section 2.2 : Madame BANEL Stéphanie, inspectrice du travail
 - section 2.3 : Madame HOUARD Guilaine, inspectrice du travail
 - section 2.4 :
Madame GUEZOU Marielle, responsable d'unité de contrôle, est chargée de l'intérim
 - section 2.5 : Madame MULON Aurélie, inspectrice du travail
 - section 2.6 : Monsieur RAPATEL Alex, inspecteur du travail
 - section 2.7 : Madame PASDELOUP Nabila, contrôleure du travail
Madame HOUARD Guilaine, inspectrice du travail, est chargée de l'intérim
 - section 2.8 : Madame FAUVEL Camille, inspectrice du travail
 - section 2.9 : Monsieur DUCLOS Bernard, inspecteur du travail
 - section 2.10 : Madame DELCLITTE Eulalie, inspectrice du travail
 - section 2.11 : Madame NORMAND Juliette, inspectrice du travail
 - section 2.12 : Madame COMBETTES Kim, inspectrice du travail
3. Unité de contrôle n° 3
- section 3.1 : Monsieur MARSY Didier, inspecteur du travail
 - section 3.2 : Madame MELICINE-SORHAINDO Sabrina, inspectrice du travail
 - section 3.3 : Monsieur BANNET Oscar, inspecteur du travail
 - section 3.4 : Madame DELAHAIGUE Carine, inspectrice du travail
Madame HOUPIN Elsa, responsable d'unité de contrôle est chargée de l'intérim à l'exception des opérations de bâtiment ou de génie civil entrant dans le champ d'application du livre III du titre V de la quatrième partie du code du travail
Madame Madison FLUCHER, inspectrice du travail est chargée de l'intérim relatif aux opérations de bâtiment ou de génie civil entrant dans le champ d'application du livre III du titre V de la quatrième partie du code du travail
 - section 3.5 : Madame BERGUER Sylvie, inspectrice du travail
Monsieur Didier MARSY, inspecteur du travail est chargé du contrôle des opérations de bâtiment ou de génie civil entrant dans le champ d'application du livre III du titre V de la quatrième partie du code du travail
 - section 3.6 : Madame LEROY-CHINSKY Ilana, inspectrice du travail
 - section 3.7 :
Madame BERGUER Sylvie, inspectrice du travail est chargée de l'intérim à l'exception des opérations de bâtiment ou de génie civil entrant dans le champ d'application du livre III du titre V de la quatrième partie du code du travail
Madame HOUPIN Elsa, responsable d'unité de contrôle est chargée de l'intérim relatif aux opérations de bâtiment ou de génie civil entrant dans le champ d'application du livre III du titre V de la quatrième partie du code du travail
 - section 3.8 :
Madame LEROY-CHINSKY, inspectrice du travail est chargée de l'intérim à l'exception des entreprises de transports telles que définies par la décision n° 2021-30 du 01 avril 2021 du Directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France relative à la localisation et à la délimitation des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Val d'Oise
Madame MELICINE SORHAINDO Sabrina est chargée de l'intérim pour les seules entreprises de transports telles que définies par la décision n° 2021-30 du 01 avril 2021 du Directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France relative à la localisation et à la délimitation des unités de

contrôle et des sections d'inspection du travail de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Val d'Oise

- section 3.9 : Madame HOUPIN Elsa, responsable de l'unité de contrôle

Article 3 :

En cas d'absence ou d'empêchement d'un ou d'une responsable d'unité de contrôle, l'intérim sera assuré par un ou une autre responsable d'unité de contrôle.

En cas d'absence ou d'empêchement du responsable d'unité de contrôle en charge de la section 3-9, l'intérim sera assuré par un autre responsable d'unité de contrôle. En cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, l'intérim sera assuré par un inspecteur ou une inspectrice du travail affecté(e) sur l'UC3, et en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci ou de celle-ci, par un inspecteur ou une inspectrice du travail affecté(e) sur l'une des deux autres unités de contrôle.

En cas d'absence ou d'empêchement d'un inspecteur ou d'une inspectrice du travail, l'intérim sera assuré par un inspecteur ou inspectrice du travail affecté(e) dans la même unité de contrôle ou une autre unité de contrôle ou par un responsable d'unité de contrôle dans la même ou une autre unité de contrôle.

En cas d'absence ou d'empêchement d'un contrôleur ou d'une contrôleur du travail, l'intérim sera assuré par un inspecteur ou inspectrice du travail affecté(e) dans la même unité de contrôle ou une autre unité de contrôle ou par un responsable d'unité de contrôle affecté dans la même ou une autre unité de contrôle.

Article 4 :

La décision n° 2023-20 du 31 janvier 2023 portant affectation des agents de contrôle dans les unités de contrôle et gestion des intérim de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Val d'Oise est abrogée. La présente décision est applicable à compter du 1^{er} avril 2023.

Article 5 :

Le Directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France est chargé de l'application de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la région Ile-de-France.

Fait à Aubervilliers, le 28 mars 2023

Le Directeur régional et interdépartemental de
l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de
la région Ile-de-France



Gaëtan RUDANT